



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Sainte-Anne-sur-Brivet, le 23/04/2020

Épidémie de covid-19 Communiqué du Maire n° 2

La situation difficile pour notre pays perdure et je remercie de nouveau très sincèrement toutes les professionnels et bénévoles qui œuvrent auprès des malades, des personnes âgées ou seules. Dans ce contexte difficile de confinement, la Commune continue à prendre les mesures nécessaires, bien sûr à son niveau, pour limiter les conséquences de cette crise sanitaire hors norme.

Fermeture des équipements municipaux :

Tous les bâtiments publics communaux continuent à être fermés au public (salle polyvalente, salle des sports, espace « Les Pirogues »). Des restrictions ont été mises en place concernant l'accès au cimetière.

Je rappelle que l'accès aux cours d'eau, aux lacs et aux plans d'eau publics ainsi qu'à leurs rives, aux parcs et jardins publics, aux installations sportives de plein air et aux aires de jeux est interdit pour toute la population en application d'un arrêté préfectoral.

Plan de continuité d'activité :

L'agence postale sera de nouveau ouverte au public dans le courant de la semaine 18 (probablement le Mercredi 29 avril) avec bien sûr les mesures de prévention continuellement diffusées par les médias (distanciation sociale, lavage de mains etc. .)

Les missions essentielles continuent à être maintenues via un accueil téléphonique et ponctuellement via une présence physique d'agents communaux : Etat-civil, police administrative, cimetière, conservation des bâtiments publics, information de la population, gestion des moyens humains et matériels de la collectivité, salubrité publique.

La Commune vient de passer commande de 9000 masques avec le soutien logistique de la Communauté de Communes et du Conseil Départemental.

Toutes les missions non urgentes sont reportées. La Commune et la Communauté de Communes devraient reprendre sous une dizaine de jours l'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour l'instant tous les dépôts de nouvelles demandes sont différés.

Le personnel municipal travaille en effectif réduit. Les agents invités à rester à leur domicile et pour lesquels le télétravail n'est pas possible sont placés en astreinte et peuvent être mobilisés à tout moment. La cellule de crise fonctionne et est activée selon les besoins communaux dans le strict respect des directives de la Préfecture.

1/2

La Mairie est fermée au public, mais l'accueil téléphonique est maintenu du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h afin de répondre aux besoins urgents de la population.

Personnes fragiles :

Afin de permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de besoin, la Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet met à jour son registre des personnes âgées et handicapées qui souhaitent bénéficier de l'assistance des pouvoirs publics.

Pour vous inscrire, vous devez compléter un formulaire qui est téléchargeable sur le site Internet de la Commune et disponible en Mairie. Celui-ci doit être retourné en Mairie. Pour limiter les contacts avec les agents, nous vous remercions de privilégier les envois sous forme électronique pour ceux qui en ont la possibilité. Cette démarche d'inscription est volontaire, et non obligatoire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Mairie au 02 40 88 14 09.

Limiter au maximum les déplacements afin de limiter la propagation du virus est pour l'instant une urgence nationale. Chacune et chacun d'entre vous doit faire preuve de citoyenneté, de solidarité, notamment envers les personnes les plus fragiles.

Je rappelle que l'équipe municipale sortante travaille en osmose avec l'équipe municipale nouvellement élue, le Maire agissant sous les directives de la Préfecture dans la gestion de cette crise.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Le Maire,
Philippe BELLIOT

